

STRUCTURE DE PROTECTION ROPS/FOPS

1. Caractéristiques générales

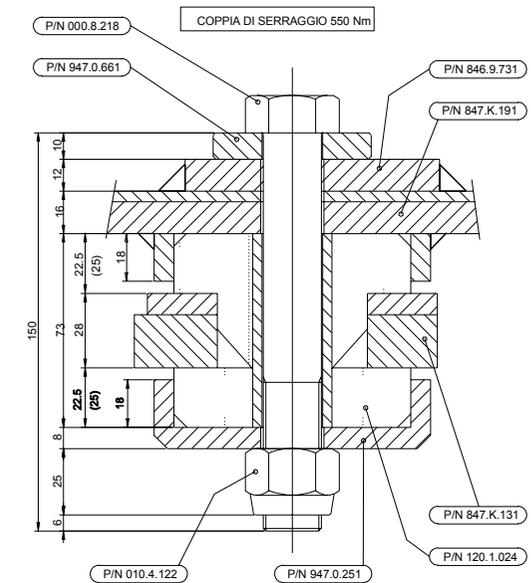
Cette structure est prévue exclusivement pour l'installation sur la machine AL 150. En effet, elle est dimensionnée pour un poids correspondant à 11 300 kg max. La structure est constituée de montants au sommet desquels est soudée une tôle de 4 mm d'épaisseur et cette structure est reliée au châssis au moyen de boulons.

La structure est identifiée par une plaque signalétique.

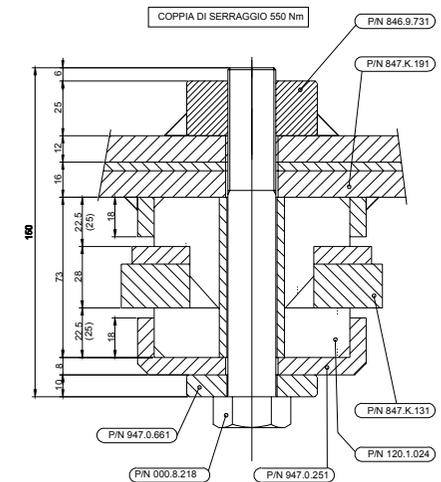
AHLMANN BAUMASCHINEN GmbH Rendsburg	
⊕ ROPS-Typ:	<input type="text"/>
Fzg.-Typ:	<input type="text"/>
zul.Ges.Gew.:	<input type="text"/> kg
ROPS-Prüfung nach DIN ISO 3471	

La structure est fixée au châssis de la façon indiquée par le schéma de montage suivant :

Fixation antérieure



Fixation postérieure



2. Consignes de sécurité

La structure garantit la protection de l'opérateur contre les risques de renversement et de chute d'objets. En tout état de cause il est obligatoire pour l'opérateur de respecter les consignes de sécurité générale suivantes :

- la machine doit être utilisée uniquement depuis le poste de conduite;
- dès que l'opérateur est monté sur la machine, il doit attacher la ceinture de sécurité – ne pas effectuer sur la machine d'applications susceptibles d'altérer les caractéristiques de poids maximum ;
- ne pas effectuer sur la machine de modifications susceptibles d'affaiblir la structure de protection ou les points d'ancrage de cette dernière;
- en cas de renversement de la machine, il peut se produire des déformations permanentes dans la structure de protection, dans les parties qui la relie au châssis principal;
- et/ou des fissures dans les soudures; dans ce cas, la certification ROPS/FOPS de la structure de protection doit être considérée comme annulée. Avant d'effectuer quelque réparation que ce soit sur la structure de protection, consulter le fabricant du véhicule ou un agent agréé;
- en cas d'incendie de la machine, procéder à une inspection soignée de la structure de protection qui ne doit pas présenter de déformations permanentes dues aux températures élevées;
- éviter d'opérer dans des conditions dangereuses et respecter les consignes de sécurité en vigueur et les directives du responsable.

Poids maximum admis de la machine kg 11.300.

3. Installation

La structure est adaptée pour l'installation exclusivement sur les machines indiquées au point 1.



Le montage doit être effectué après avoir disposé la machine et la structure sur un sol plan, s'être assuré que l'on dispose de l'espace libre suffisant pour déplacer la structure et qu'il n'y a pas de personnes dans le rayon d'action de l'appareil de levage.



Pour soulever la structure et la mettre en place sur la machine, il faut disposer d'un appareil de levage de la capacité appropriée. Elinguer la structure au moyen des crochets de levage prévus à cet effet. S'assurer que les accessoires de levage (cordes, élingues, etc.) sont adaptés au poids soulevé et en bon état. Soulever la structure et la placer sur la machine au niveau des points d'ancrage. Relier la structure au moyen des boulons fournis avec la machine et la visser avec un couple de serrage de 550 Nm.



Utiliser exclusivement les boulons fournis par le fabricant avec la structure. Le constructeur décline toute responsabilité en cas d'utilisation de boulons non originaux.

Couple de serrage des boulons : 550 Nm.

4. Entretien

La structure doit être contrôlée périodiquement pour pouvoir assurer la sécurité de l'opérateur. Chaque jour, avant de commencer l'activité, s'assurer que:

- Les soudures de la structure ne présentent pas de fissures
- Les supports des points d'ancrage sur le châssis et les soudures correspondantes ne présentent pas de lésions ou de fissures
- Les boulons d'ancrage sont serrés avec le couple de serrage.

Tous les mois s'assurer que:

- La structure des supports des points d'ancrage du châssis et les soudures correspondantes ne sont pas attaquées par la rouille ou par la corrosion, si la machine opère en atmosphère salée.
- La peinture n'a pas été enlevée d'une partie de la structure ; si nécessaire, retoucher au moyen de peinture de façon à éviter la formation de rouille.

Toutes les mille heures s'assurer que :

- la structure, les supports des points d'ancrage du châssis et les soudures correspondantes ne présentent pas de lésions susceptibles d'en compromettre l'intégrité.